

Sommet de la francophonie : le MR met la N-VA au pied du mur

Les libéraux veulent que le gouvernement soutienne un sommet à Bruxelles en... 2020

Olivier Chastel et Denis Ducarme soutiennent une motion demandant que le gouvernement fédéral pose officiellement la candidature de la Belgique pour un sommet francophone dans la capitale fédérale...

C'est un texte en apparence anodin. Sauf que, porté par le député MR Gautier Calomne, il est surtout cosigné par son président de parti Olivier Chastel, ainsi que par son chef de groupe à la Chambre, Denis Ducarme. Et ce alors que son contenu risque d'indisposer plus d'un parlementaire N-VA. Pensez : le document que Sudpresse a obtenu en primeur propose carrément d'enjoindre le gouvernement fédéral à déposer sa candidature en vue de l'organisation d'un... sommet de la francophonie à Bruxelles !

Un acte de provocation volontaire, à l'égard des nationalistes flamands ? « Je ne vois pas en quoi ce le serait », esquive sans trop convaincre Gautier Calomne. « Il s'agit d'une initiative parlementaire, et nous n'avons tout de même pas à demander l'autorisation à la N-VA pour pouvoir déposer un

texte ! Surtout quand, comme ici, la proposition s'inscrit pleinement dans notre programme et dans nos valeurs : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique... »

PAYS FONDATEUR

« Paix », « démocratie » et « droits de l'Homme » font également partie des missions de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), qui réunit 80 États, dont la Belgique. « Nous en sommes un des pays fondateurs, et même le quatrième contributeur le plus important après la France, le Canada et la Suisse », plaide le député. « Or, à la différence de ces derniers, nous n'avons jamais eu le droit d'organiser un sommet de l'OIF chez nous. Il est temps de réparer ça... »

Cette organisation, le MR verrait bien la Belgique en hériter en 2020, soit... pile poil l'horizon encore rappelé récemment par Sigfried Bracke (N-VA) pour l'instauration du confédéralisme dans notre pays. Qui plus est avec comme lieu d'organisation cette ville de Bruxelles que les Flamands sont loin d'abandonner aux francophones... Difficile donc de ne pas y voir un lien, même si les libéraux s'en défendent.

« Bruxelles a été particulièrement maltraitée ces derniers temps, avec les attentats ou les problèmes de mobilité », contre-argumente Gautier Calomne. « Organiser un sommet dans la capitale du pays et de l'Europe en 2020 — soit l'année des 50 ans de l'OIF — serait de nature à permettre de redorer notre blason. Et puis le français est une de nos trois langues nationales, je ne vois donc pas où serait le mal. »

Risque supplémentaire de la proposition : le financement de pareil événement serait partiellement à charge du gouvernement fédéral. « À nos yeux, c'est à lui de porter ce projet de candidature, qui devra être déposée au plus tard en 2018 », détaille le député libéral. « Mais il devra ensuite également en assumer sa part dans le financement, avec les autres niveaux de pouvoir à y associer, mais aussi avec l'aide de sponsors privés ».

Le coût moyen d'un tel sommet est en effet évalué par le MR à une fourchette oscillant « entre 60 et 70 millions d'euros », mais avec des retombées économiques à ne pas dédaigner. Sans compter l'impact — difficile à chiffrer — qu'une organisation réussie pourrait avoir sur l'image du pays... ●

CHRISTIAN CARPENTIER

La N-VA s'interroge

Les grâces royales, trop « francophones » ?

Nouvelle interrogation de la part des parlementaires N-VA à la Chambre : le Roi est-il trop « francophile » lorsqu'il accorde des grâces royales à des prisonniers. Il s'agit en effet d'un privilège du Roi : il peut remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges. En théorie seulement, car en pratique, c'est le ministre de la Justice, Koen Geens, qui dispose de la signature finale et qui valide ou non cette grâce. Mais la N-VA s'interroge sur la langue utilisée par les personnes ayant bénéficié de cette faveur, et

a décidé d'interpeller le ministre sur le sujet.

Hendrik Vuye, député N-VA à la Chambre, a ainsi demandé le nombre de francophones et de néerlandophones ayant été graciés depuis l'intronisation du roi Philippe. « En 2009, la grâce a été accordée accordée 96 fois, à 73 à 23 francophones et néerlandophones », détaille-t-il. « En 2010, 69 grâces ont été accordées à des francophones, et seulement 6 à des néerlandophones. En 2011, 53 francophones ont obtenu la grâce, et seulement 17 néerlandophones.

En 2012, 39 francophones et 14 néerlandophones ». Il s'agissait alors de décision d'Albert II.

Quant à 2013, la grâce a été accordée 29 fois, 13 fois à des néerlandophones et 16 fois à des francophones, par le père et le fils. Si le nombre de grâce en 2014 et 2015 est connu (2 et 23), la répartition linguistique n'avait pas encore été communiquée. Un élément que la N-VA ne manquera pas d'analyser si les Flamands avaient été encore sous-représentés dans les grâces. ●

L.P.